

R Par. 30. d. r. 64. A renoye a 21. de dec^m 1664.

d. N 2732

Monsieur

Desomps de Fern^{ts} 24000. de caution.
De la jouissance de la monnoie
Prax en l'eff. du Pays.

Un voyage que j'ay esté obligé de faire en Dauphiné pour
y acquerir une terre, et est cause que j'ay un peu discontinué
de vous entretenir des affaires de ce pays, de quoy j'avois
demandé pardon maintenant. Je vous dois dire, monsieur
par avance et en attendant que le Bureau en corps vous
envoie les mémoires que nous préparons, auxquelles, monsieur
L'Adevocat ^{travail} n'ayant peu moy mesmes y vaquer a cause de
la naissance d'un fils dont Dieu a fait la grace
de ~~le~~ à ma femme d'accoucher depuis quatre jours, ~~parce~~
que nous avons examiné assez exactement ^{vostre} la dernière
despêche touchant les sommes dues par les fermiers & qu'après
avoir bien considéré tous nos registres il nous a apparu
véritablement que dans la dernière régieur ils ~~prudent~~
doivent compter 74000 fl ou environ, mais dans ce compte
là nous les changeons des 24000 fl qu'ils doivent laisser
suivant le bail pour tenir de caution, et ne se doivent
precompter que sur les deux derniers quartiers de la dernière
année, Plus dans le mesme compte nous ne leur deduisons
rien pour la non jouissance de la monnoie, ny pour les
fraix par eux faits pour l'affaire du Pays, & les
pretensions qu'ils disent avoir pour ces deux points revenants

609 12

me de voir si le service de l'expédition par ces lieux différents surhant le monoye et les frais de
Deux le terminassent en voyant que l'amiable ne
nept pas que le veuille dire quelle leur e donne tout ce qu'ils demandent, car de voir
qu'ils prétendent un peu trop mais je pense bien que d'Equité J. H. leur doit
avoir grande et la végétation du travail de la nuynoye rangée par un sage meisme
et auty aux grands frais qu'ils ont hypothéqué en l'histoire du Dege, la reglemente qu'ils
ont hypothéqué ayant de beaucoup servi a la maintenance du droit de J. H. qui est mal
plus considerable qu'elle est en ce Dege, Je ne vous parle pas de l'ite huer et toutes
qu'ils ont enclure de la part des officiers du Chateau, ny de la nuynoye avec laquelle
ils se sont opposés a toutes les brevets qu'ils ont ^{reçus} ~~recevés~~ ^{par} ~~par~~ ^{de} la nuynoye avec laquelle
Le fait vous est bien connu mais toutes ces choses ^{peuvent} ~~peuvent~~ ^{servir} ~~servir~~ ^{avec profit} a
convenir avec une doucement

Par ce qui est du dernier article concernant les fermes arrières Je puis vous assurer
que les fermiers pour les toutes les parishes neçoignent en Justice pour en avoir la
maintenance, mais comme de plus par de ceux qui ont les derniers entre leur maine Je
sont pourvoy par devant n. le com. en d'Alanson, Je ne puis pas vous dire ce
qu'il en ordonnent, Je ~~peux~~ ^{peux} seulement vous dire que cela va dans une autre grande longueur
tant y a que pour conclure Je me suis fort enchaîné a fond avec l'homme qui
fait les affaires de n. les fermiers, et a vous dire la way de remoye qu'ils
veulent rien payer tout a qu'ils doivent legittimement et de leur droit n. l'homme
aujourd'hui qu'ils peuvent et doivent ~~payer~~ ^{payer} la somme de n. vous faire
mention dans le point que vous avez avec eux; en attendant que leur descomagement
soit vuide, et la maintenance jugée, Je ne voy pas cela estant qu'ils y ont rien
a craindre pour qu'ils ont des dans l'estat a long ouy m. l'ouy de sel, et tout les
breds de l'année payée, et outre ce tout de courants de la forme que l'on faisoit
ameter si vous le buvez aingz l'apropos, et que vous ne conveniez pas de toutes choses
avec eux, mais il y auroit beaucoup a craindre pour l'avenir si vous rompez avec
eux et que vous en veniez a des exactions
Moy. Le Degeat nous dit bien que l'ouy avait esprit de Dege que nous aurions
L'homme de vous voir des bien fait, Je le souhaite de tout mon coeur et de vous pouvoir faire
comme il me faut mes respects que de tout venir etlement humble et de
votre très humble et de
William Knutsen
De l'ouy

suivant leur compte à 27000^{tt} ou environ. Plus dans
le compte que nous faisons nous n'avons nul esgard aux
sommes qui sont icy arreesties a la diligence de M. de
Beauregard qui véritablement a plus de 20000^{tt} lesquels
trois articles sont de grande consideration. Pour le premier
il est est qui regarde les 24000^{tt} d'avance. Il est certain
que par le Bail le Prince en doit estre nanti jusques
en fin de ferme, et j'ai ainsi les fermiers ne seroyent
pas fondez à le disputer, puis que S. A. n'a aucune autre
caution ny assurance, et qu'il n'y auroit rien qui peut
faire cesser led^{tt} avance que la reflexion que S. A. pourroit
faire si elle le vouloit qu'il y a desja quatre années
de la ferme expirée, que le premier quartier de la
seconde s'en va finir, et qu'il n'y a plus que seize
mois d'icy au temps que led^{tt} 24000^{tt} se doivent
precompter. toutes fois cela depend de la pure grace
de S. A. et de la connoissance qu'elle peut avoir des affaires
de ces mesieurs. Les officiers d'elle qui sont icy ne se
peuvent dispenser de contrevvenir au Bail.
Pour ce qui est du second article qui regarde le dédommagement
pretendu par led^{tt} fermiers. Il faut que le Parlement
Juge ces deux points. Il ne se peut nul dans la rigueur
de la Justice, estre balancent exactement les raisons qui
sont alleguées de part et d'autre, et J'aurai desja dressé
par ordre du Bureau des memoires sur ces difficultez
lesquelles ^{ne vous} ont pas esté encores envoiyés, quoy qu'à heues
despuis long temps, parce que M. l'Advoat qui les a voulu
voir les a gardés dans son cabinet jusques à hier j'allé les
remet au Bureau; et M. Laurin vous les mandera ou
aujourd'huy ou mecredi prochain, mais à me deposer
de la qualite de Juge, et travaillant aussy pour l'avoir veu
que M. les fermiers en ont fort bien usé pour l'Interest de
S. A. lesquels ayant soutenu ses droits aussy vilement
que vicieusement en diverses occasions, J'ose vous dire, messieurs

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the entire page. The text is mirrored across a central vertical fold. There are several small stains and a dark mark near the center of the page.]